



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# Revalorisation de la rémunération des contractuels : Tout vient à point à qui sait attendre ... Oui mais ...

**Rémunération des contractuels : la revalorisation que la Cfdt appelle de ses vœux depuis tant d'années est validée ! ... Mais il va falloir attendre pour que la feuille de paye suive...**

La revalorisation des référentiels de rémunération des contractuels est effective en abattoirs et en SIVEP depuis un an. L'administration s'était alors engagée à revaloriser ces référentiels pour l'ensemble des contractuels. La secrétaire générale avait annoncé la couleur le 20 juin dernier lors du [CSA M](#) : « l'écart de rémunération entre contractuels et fonctionnaires va se resserrer pour tous les contractuels, avec un principe d'alignement à 90% de la rémunération d'un fonctionnaire, primes comprises, contre 70% aujourd'hui ». **Bercy vient de donner son feu vert pour l'ensemble des contractuels du MASA (cat A, B et C).** Les référentiels tiennent compte de l'expérience en rapport avec le poste et le niveau de responsabilité. Ils s'appliquent immédiatement pour



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

les nouveaux contrats et la revalorisation sera rétroactive au **1<sup>er</sup> septembre 2023** pour les contractuels déjà en poste. L'administration a prévu la publication dans les jours à venir d'un flash info-RH qui devrait permettre d'en savoir un peu plus. Un groupe de travail est prévu prochainement avec les organisations syndicales pour décrypter ces référentiels dont nous n'avons pas encore connaissance à ce jour.

*C'est une excellente nouvelle pour environ 4000 contractuels au MASA ! La CFDT salue cet aboutissement qu'elle réclame depuis très [longtemps](#). La rémunération des contractuels de notre ministère est une préoccupation constante de la CFDT, en témoigne par exemple notre article [d'octobre 2020](#). La CFDT a toujours dénoncé l'écart de traitement de 30 à 40% à poste équivalent entre un fonctionnaire et un contractuel. L'idée n'est pas forcément de parvenir à l'égalité : on ne peut pas dénoncer à la fois le fait d'avoir de moins en moins de fonctionnaires au profit des contractuels dans la fonction publique et dire que les contractuels doivent être rémunérés à égalité parfaite avec leurs homologues fonctionnaires. Mais pour la CFDT, un traitement équitable s'impose et elle se réjouit de cette revalorisation !*

*Mais la CFDT n'est pas dupe : ce n'est pas tant l'action syndicale et la volonté d'équité qui ont prévalu. Non, c'est le manque flagrant d'attractivité et les difficultés à*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*recruter des agents contractuels qui ont conduit l'administration à réviser l'ensemble des référentiels de rémunération.*

*Et la CFDT attend de voir : les critères définis permettront-ils un reclassement juste et favorable pour l'ensemble des contractuels ? Parviendra t'on bien à cet écart d'environ 10% promis par l'administration ?*

Pour toute question relative à votre revalorisation, n'hésitez pas à nous [contacter](#).

Et **se pose la question du délai** : si pour les nouvelles embauches (le flux) les nouveaux référentiels s'appliqueront à priori sans travail supplémentaire, la revalorisation des agents contractuels en poste (le stock) va prendre du temps, beaucoup de temps pour certains ! Car quand il y a une augmentation d'indice, cela entraîne un acte pour chaque agent contractuel (alors que pour les fonctionnaires il est possible d'effectuer une gestion de masse) et il y en a plus de 4000 ! En juin dernier, le SRH nous avait dit qu'il servirait en premier les vétérinaires des SIVEP, tandis que d'autres pourraient attendre **plus d'un an**. Dans tous les cas il y aura bien rétroactivité au 1<sup>er</sup> septembre 2023, mais il faudra être patient...

**Rémunération des contractuels : des questions qui restent en**



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

**suspens**

▪ **Quid de la réévaluation triennale ?**

*La CFDT s'interroge sur l'articulation entre revalorisation triennale à la date anniversaire du contrat initial et cette revalorisation indiciaire. Pour la CFDT, ce sont deux choses bien distinctes et la revalorisation triennale, qui tient compte de la manière de servir, doit rester à la date anniversaire du contrat.*

Lors du [GT contractuels du 23 juin](#), le SRH avait proposé de traiter ces dossiers en 2 phases, en premier, appliquer la revalorisation triennale et ensuite procéder au reclassement sur les nouveaux référentiels. Sauf que depuis la note de service de réévaluation triennale des contractuels dont l'anniversaire du contrat arrive en 2023 n'a toujours pas été publiée...

*Pour la CFDT, il ne faudrait pas que la revalorisation indiciaire retarde ou fasse sauter la réévaluation triennale !*

▪ **Quid de la possibilité de revaloriser avant 3 ans pour un contractuel qui monterait en responsabilité ?**

Beaucoup de contractuels montent en compétence et peuvent monter en responsabilité de manière importante ... mais sans



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

impact sur leur rémunération... ils décident alors souvent d'aller voir ailleurs...

La CFDT avait interrogé le SRH à ce sujet le 23 juin dernier. Ce dernier avait confirmé que l'indice de départ ne pouvait être revu avant 3 ans, sauf à publier une nouvelle fiche de poste... mais le poste est alors mis, à nouveau, à la mobilité.

**▪ Quid d'une doctrine sur la reprise d'ancienneté si l'agent contractuel passe titulaire ?**

Pour un agent jeune avec peu d'ancienneté, le jeu peut en valoir la chandelle sur le plan financier. Mais ce n'est pas le cas pour un agent qui aurait une ancienneté de 10 ans et plus. Et cela le sera encore moins avec cette revalorisation !

Le SRH avait dit le 23 juin qu'il va effectivement falloir revoir la doctrine sur la reprise d'ancienneté... mais quand ?!

*Bref, encore beaucoup de questions sans réponses ... mais la CFDT ne baissera pas sa garde et poursuivra ses efforts pour un traitement équitable des agents contractuels.*

**Et il n'y a pas que la rémunération qui compte pour les contractuels !**

**▪ A quand la fin des contrats trop courts ? Et la possibilité de CDIisation avant 6 ans pourtant permise par la loi de transformation de la fonction publique de**



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

## 2019 ?

*Pour la CFDT, l'aspect rémunération est un point très important, mais pas le seul pour faire évoluer dans le bon sens la gestion des contractuels. Il y a également la question des contrats, souvent trop court, et les modalités de CDisation. La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 offre la possibilité de pérenniser les agents contractuels sur leur poste en leur proposant un CDI sans attendre la période des 6 ans en CDD. Pourquoi ne pas aller dans ce sens lorsque cela est en phase avec les enjeux du ministère ?*

*La CFDT plaide pour la possibilité d'accès au CDI facilité, mais également pour un nouveau plan d'accès à l'emploi titulaire, le dernier remontant à plus de 10 ans (loi Sauvadet du 12 mars 2012), afin que les postes pérennes restent très majoritairement occupés par des fonctionnaires.*

### Prenons l'exemple des SIVEP

Trois années permettent d'acquérir une véritable expertise en matière d'inspection, et ainsi de s'investir auprès des nouveaux arrivants et d'assurer un tutorat. Certains agents assurent même des formations auprès de l'INFOMA, d'autres sont personne ressource pour la DGAL. A contrario, six ans est un temps long par rapport à des contraintes d'achat de logement par exemple. La tentation une fois formé d'aller dans le privé

offrant des CDI est parfois trop grande et le MASA se prive alors de compétences précieuses ! Pourquoi ne pas envisager de proposer un CDI après 3 ans ?!

▪ **Une gestion plus rapide et plus efficace des contrats... vraiment pour demain ?**

Une bonne gestion passe aussi par un bureau de gestion des contractuels en capacité de faire face à la (sur)charge de travail et par un outil SRH adapté à une telle gestion. Or le BPCO est sous tension et en souffrance depuis plusieurs années. La déconcentration de la gestion des contrats courts vers les DRAAF et les Secrétariats Généraux Communs (SGC) en DDI, annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a pour objectif de soulager ce bureau. Qu'en sera-t-il réellement ?

Cette déconcentration va également permettre de mettre fin aux aller-retours entre les services déconcentrés et ce bureau qui font perdre du temps, d'où des contrats qui arrivent en retard. Si sur le papier cette évolution semble favorable, des questions se posent sur le terrain : les SGCD seront-ils vraiment plus efficaces sans moyens supplémentaires ? Et quid de la surcharge de travail pour les DRAAF ?

*La CFDT attend beaucoup du groupe de travail prévu le 20 décembre prochain sur la déconcentration des contrats courts et sur les perspectives attendues. Affaire à suivre...*

De plus, la révision de [la circulaire de juillet 2016](#) qui précise le régime juridique applicable aux agents contractuels est indispensable. Véritable « bible » pour la gestion de ces agents, ce document est la référence. Le contexte a profondément changé depuis 2016.

*Pour la CFDT, une refonte de cette circulaire est nécessaire pour accompagner au mieux les gestionnaires du BPCO et les futurs gestionnaires de proximité des SGCD et des DRAAF. Enfin, les règles de gestion des contractuels évoluant sans cesse, un autre support plus « vivant », type FAQ, toujours à jour et accessible à tous serait plus approprié. Sans cela, il est à craindre que les erreurs perdurent voire se multiplient avec l'arrivée de nouveaux acteurs et la mise en application des nouveaux référentiels.*

Si vous avez des questions, n'hésitez à nous [contacter](#)